



**Offre 1 :**

« La douane met en place la démarche de l'interlocuteur unique »

**Mesure 4**

**Créer un service des grands comptes (SGC) pour les grands groupes du commerce international (soit 75 % des flux du dédouanement centralisé national)**

*Bureau Pilote : SGC*

*Bureaux associés : E3 – D2 – A3*

*Directions interrégionales de Bordeaux, Lyon, Montpellier, Rouen, Île-de-France et Nantes*

*Directions régionales de Midi Pyrénées, Lyon, Rouen et Pays de la Loire.*

**1. Indicateurs de suivi**

	2016	2017	2018
Nombre de groupes ou sociétés suivis par le SGC			

*Code couleur : En vert : augmentation / en orange : stagnation / en rouge : baisse*

**2. Description de la mesure**

À partir de 2016, le SGC devient progressivement l'interlocuteur unique des grandes entreprises afin de leur garantir des procédures rapides, efficaces et adaptées.

Les opérateurs peuvent ainsi être conseillés et disposer d'un suivi personnalisé pour l'instruction et la délivrance des autorisations liées à leurs activités de dédouanement ainsi que pour le traitement de leurs flux. Leurs opérations sont traitées de façon homogène avec la prise en compte de leurs spécificités.

**3. Éléments d'information**

Le SGC s'inscrit dans la démarche mise en place par la douane **d'interlocuteur unique et de personnalisation des relations avec les opérateurs économiques.**

Le dispositif "« Grands Comptes » est constitué :

- d'une structure centrale, appelée « service des grands comptes » (SGC), créée en mars 2016 en région parisienne, qui succède à la mission grandes entreprises ;
- de quatre centres d'expertise (CE) dont la montée en charge interviendra en 2017.

Les centres d'expertises sont répartis par secteur d'activité :

- aéronautique et défense au bureau de Toulouse Blagnac ;
- automobiles et véhicules industriels à Rouen ;
- électronique, énergie, chimie et pharmacie au bureau de l'Isle d'Abeau ;
- industrie, grande distribution, luxe et agro-alimentaire au bureau de Nantes Atlantique.

La répartition des missions est réalisée de la façon suivante :

- le SGC assure le conseil et la gestion des procédures des opérateurs de son portefeuille ;
- les centres d'expertise assurent le traitement quotidien des déclarations selon le fonctionnement



du dédouanement centralisé national.

Le portefeuille du SGC comprendra 67 groupes, soit 287 sociétés.

#### 4. Calendrier et échéances

	2016	2017	2018	2019
Création de la structure centrale	2 mai			
Ouverture des centres d'expertise		1 <sup>er</sup> janvier		
Phase de test		1 <sup>er</sup> semestre		

Code couleur : En vert : réalisé / en orange : non réalisé